Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 63 (1968)
Heft: 1-fr

Artikel: Une grave menace
Autor: Schwabe, Erich
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174063

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une grave menace

Un projet de construction à l'Urmiberg d'une vaste colonie de vacances dont le nom est «Schiller» (!) a été rendu public l'été dernier et a suscité un vif intérêt, non seulement sur les bords du lac des Quatre-Cantons, mais dans toute la Suisse. L'Urmiberg se situe à l'extrémité sud-est du massif du Righi, à proximité de Brunnen (commune d'Ingenbohl).

Brunnen est une station de séjour en plein essor; le fait que la grande circulation Lucerne–Flüelen qui traversait le bourg vient d'être détournée lui est très favorable. Elle cherche à se développer; rien de plus normal. Mais le projet actuel de l'Urmiberg est-il acceptable? La section cantonale de notre Ligue et le Heimatschutz suisse ne le pensent pas; ils ont fait opposition.

Site naturel d'importance nationale

Selon l'Inventaire de 1963, toutes les pentes sud du Righi, et la partie inférieure de l'Urmiberg, de même que les rives du lac d'Uri et en particulier le promontoire qui fait face à Brunnen doivent être protégés. C'est le cœur de la Suisse, non loin du Grutli, de l'auberge de Treib, de la roche de Schiller; à partir de Brunnen on découvre le paysage fameux du lac d'Uri dominé par l'Urirotstock et le Bristenstock.

Le prospectus illustré de l'entreprise «Schiller» déclare: «Il faut respecter un site aussi célèbre. L'architecte a le devoir, non seulement d'assurer le bien-être des hôtes de ces lieux, mais de modeler son œuvre sans nuire en rien au cadre naturel splendide dans lequel cette colonie s'insère.» Le prospectus ajoute: «La solution trouvée est parfaite.»

Pour permettre de se former une opinion, le prospectus offre des photos de maquettes. Eh bien, cet examen nous conduit à une conclusion diamétralement contraire.

Le projet «Schiller» a fait l'objet d'une étude d'un groupe d'architectes bien connus de nos lecteurs, M. Kopp (Zurich), H. R. Von der Mühll (Lausanne), M. Lechner (Zurich), et H. Hostettler (Berne), chargés par le Heimatschutz de présenter un rapport; celui-ci est sous nos yeux.

Non; les auteurs du projet «Schiller», qui ont eux-mêmes proclamé le devoir de respecter le paysage, n'y ont pas réussi. «Si ce projet venait à être exécuté, un des lieux les plus renommés de la Suisse entière serait abîmé sans retour. Une offense pareille est d'autant plus surprenante que les promoteurs et les autorités locales, en vue du succès même de leur entreprise, doivent bien savoir qu'il faut sauvegarder les sites qui, par leur beauté, attirent les touristes, Suisses et étrangers. Est-ce que Brunnen veut renouveler l'exploit de celui qui a tué la poule aux œufs d'or?» Entrons dans quelques détails.

Hôtel – Maison tour – Ordre dispersé

La route de Brunnen à Gersau franchit d'abord la rivière Muota. C'est au-delà que se trouve la colonie projetée.

1. Sur la rive même du lac un hôtel, dont, semble-t-il, on n'a pas encore le plan définitif. Mais la commission du Heimatschutz ne peut approuver sa forme cubique. De nouvelles études s'imposent.

2. Une tour de vingt-deux étages. Elle est qualifiée dans le rapport de «parfaite brutalité». Au pied d'une montagne ayant une très forte déclivité convient une construction horizontale qui, à l'œil, joue le rôle d'un piédestal; proche du lac, elle répond à l'horizontale de la surface lacustre. Qu'on veuille

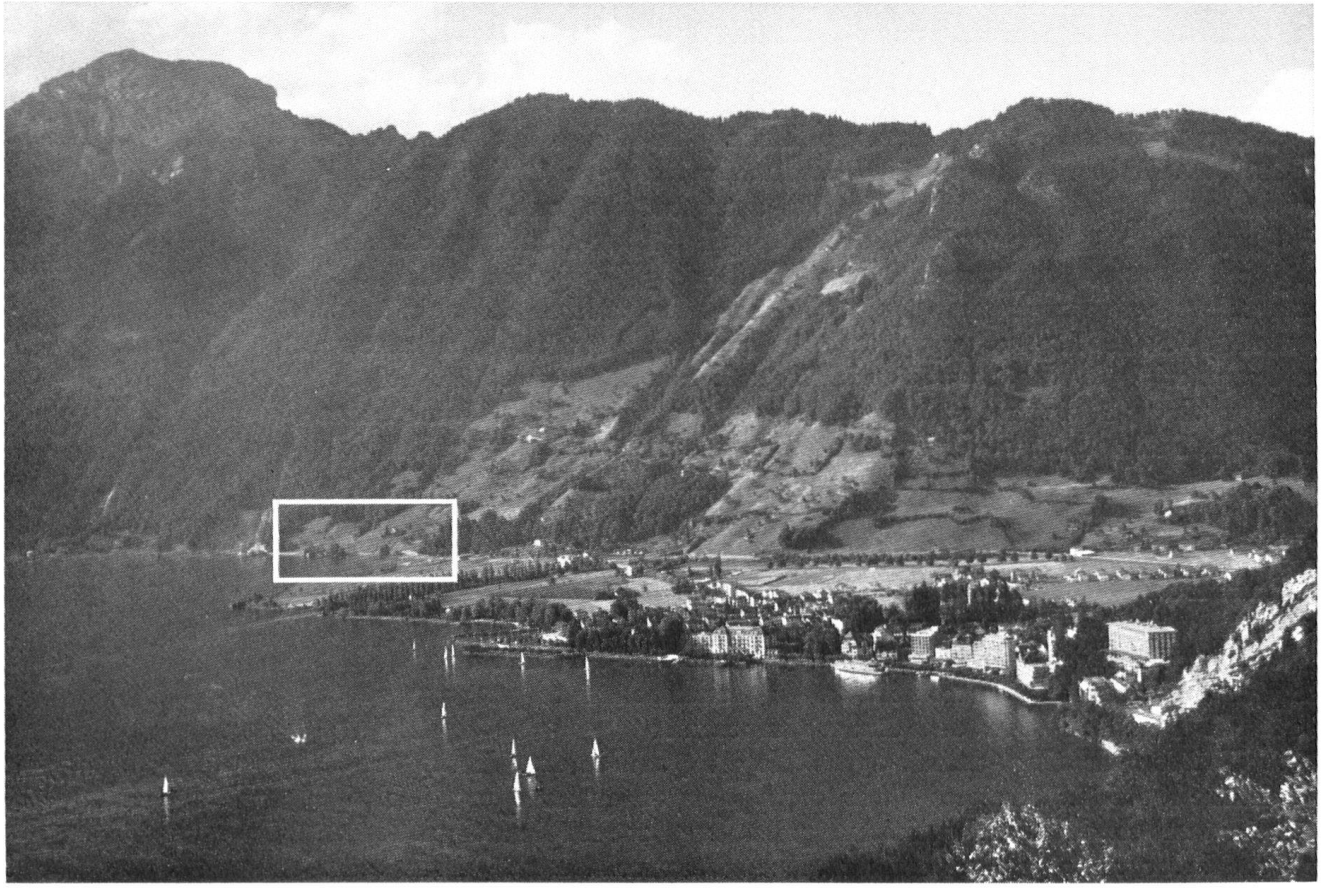

P. 10 en haut: Vue sur le lac des Quatre-Cantons vers l'ouest, avec le Pilate au fond; au premier plan, Brunnen et le delta de la Muota. Le rectangle, tracé par nous, indique l'emplacement de la cité satellite projetée.
En bas: Brunnen et les pentes du Righi.

Ces deux vues (maquettes du projet Schiller) montrent ce que deviendrait le site: un hôtel (120 lits), une maison-tour de 22 étages, des maisons de vacances de types divers, dont 150 cages à lapins pour une famille. – Impossible d'accepter cela!

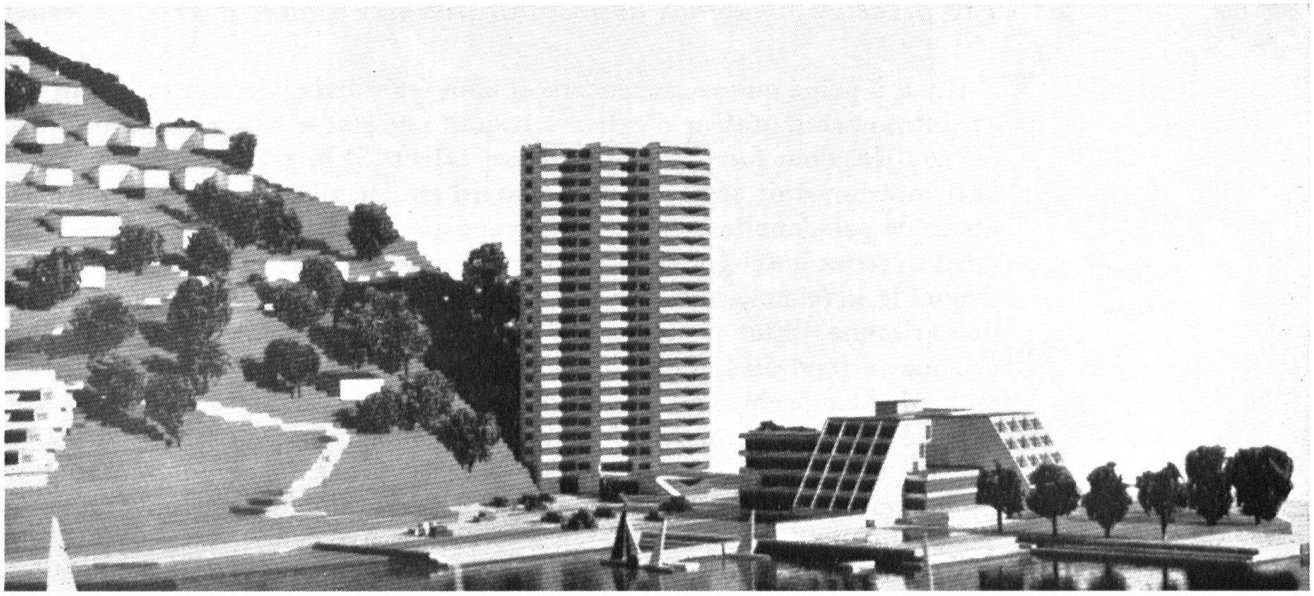

bien en prendre note: le Heimatschutz ne condamne nullement en principe les maisons hautes; mais il importe avant tout d'accorder les ensembles bâtis avec les données du paysage. Au bord du lac des Quatre-Cantons la verticale d'une maison haute serait une offense cruelle.

3. Maisons de vacances dispersées sur la pente de la montagne. Or, en raison de la forte déclivité qui compliquerait beaucoup la construction des voies d'accès, et secondement pour une raison d'esthétique, il vaudrait mieux prévoir des maisons groupées.

Conclusion

Non pas refus, mais refonte totale du projet. La situation de l'hôtel est bien choisie. Mais, à la place de la tour, il serait préférable de bâtir des maisons à appartements ne dépassant pas quatre ou cinq étages, dont la rangée constituerait la dominante horizontale convenant au site. Sur la pente, mieux vaudrait des maisons groupées (diverses formules pourraient être envisagées). Le choix des matériaux est de grande importance ainsi que la couleur. A cet égard la commission donne comme un excellent exemple la colonie de Rotschuo au bord du même lac, entre Gersau et Vitznau.

Les autorités communales n'ayant pas tenu compte du rapport que nous résumons ici, celui-ci a été adressé au Conseil d'Etat schwytzois, lequel, jusqu'à la date où nous écrivons, n'a pas fait connaître sa décision.

Nous avons bon espoir que le gouvernement rejettera le projet qui lui est soumis et se ralliera à notre demande d'une étude entièrement nouvelle. Le projet définitif devrait s'inspirer de la critique que nous avons exposée. Si tel n'était pas le cas, nous devrions nous préparer à contempler, quand nous naviguerons sur le lac chanté par Schiller, une offense totalement immotivée à un splendide paysage, une monumentale mauvaise plaisanterie.

E. Schwabe (Trad. Ld G.)

Les procédés modernes de restauration des œuvres d'art

Il y a à peine quinze ans encore, il nous était arrivé de voir comment un «peintre et restaurateur d'églises» traitait une statue baroque qui lui avait été confiée. Pour faire la preuve de ses talents, il la grattait jusqu'au bois, la peinturlurait de sépia, de vert épinard et d'or vif et lui donnait ainsi sa «marque personnelle». Un exemple contraire nous a été donné tout récemment avec un autel gothique jadis laissé pour compte, et à la restauration duquel le «Heimatschutz» suisse a contribué aussi bien que son active section grisonne, l'Etat et finalement la Confédération.

Tout au fond du Lugnez, le hameau de Sontg Andriu (St-André), commune de Lumbrein, s'accroche à la pente. A peine remarque-t-on l'église délabrée et recouverte de tôle qui domine quelques fermes. Mais si l'on y pénètre, on est surpris par la richesse de l'ornementation baroque qui couvre littéralement la nef et le chœur. L'artiste a écrit au bas d'une mise au tombeau: «Iohann Christoph Guserer V. Dinglfing Auf Baürn (Bavière) der Zeit M. (peintre) auf dem F. Hoff (Cour du prince-évêque) Cuhr (Coire) in 1695.»